

DECISION n° 2026-103
Portant sur la signature du contrat n° 2026-026
Contrat de maintenance et pack services additionnels
avec la Société FAC SIMILE

Le Maire de la Commune de Lambesc.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, L.2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n° 2026-005 du 28 Mars 2026 certifiée exécutoire le 30 Mars 2026 portant délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT;

VU l'avis favorable émis par le service juridique de la collectivité en date du 18 Juin 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Commune de signer le contrat n° 2026-026 : « Contrat de service maintenance et pack services additionnels » avec la Société FAC SIMILE

DECIDE

En exécution des pouvoirs susvisés,

Article 1.- De conclure le contrat n° 2026-026 : « Contrat de service maintenance et pack services additionnels » avec la Société FAC SIMILE sise Le Millénaire – BP 69 – 550 Rue Alfred Nobel – 34935 MONTPELLIER CEDEX 9.

Le contrat prendra effet à l'installation du matériel.

Article 2.- Le montant du contrat s'élève à :

- Prix de la copie noir et blanc : 0.00269 € HT

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans à dater de la mise en service des copieurs.

Article 3.- La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux.

Article 4.- La Direction Générale des Services de la ville de Lambesc est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Sous-Préfet
- Monsieur le Receveur Municipal

Fait à Lambesc, le 18 Juin 2026



Philippe RAZEYRE

Maire de Lambesc

Conseiller métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence